

PROCES-VERBAL de la séance
du CONSEIL MUNICIPAL de CHIEULLES

L'an deux mil vingt le onze mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BALLARINI, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

en fonction : 10

Présents : 8

procuration de vote : 2

Date de la convocation : 05/03/2020

Présents :	Jean-Louis BALLARINI, René ECKENFELDER, Valérie THUILLIER, Michel ARTISSON, Martine POINSIGNON-COSTA, Nicole SEVESTRE, Virgile FLECKENSTEIN, Edith BORHER-JAUZE
Représentés	Fabrice LI MANDRI procuration à Martine POINSIGNON-COSTA Arnaud HUMBERT procuration à Nicole SEVESTRE

Le Conseil Municipal désigne Nicole SEVESTRE secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

DCM 2020/04 : Approbation du compte rendu de la séance du 11/02/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- D'approuver le compte rendu de la séance du 11/02/2020

DCM 2020/05 : Compte de gestion 2019

Le Maire invite le Conseil municipal à approuver le compte de gestion 2019 dressé par Madame Mollenthiel Trésorière principale, Trésorerie de Montigny pays messin

Le Conseil Municipal statuant sur les opérations de l'année 2019

- Déclare que le compte de gestion 2019 dressé par Madame Marie-Thérèse Mollenthiel, Trésorière Principale, n'appelle ni réserve, ni observation.

DCM 2020/06 : Compte administratif 2019

Après présentation des résultats du compte administratif 2019 établis comme suit

Fonctionnement :

Dépenses	164 509,85 €
Recettes	187 897,95 €

- Excédent de fonctionnement : 23 388,10 euros

Investissement :

Dépenses	49 404,11 €
Recettes	77 312,86 €

- Excédent d'investissement : 27 908,75 euros

Monsieur le Maire quitte la salle

Le Conseil Municipal sous la présidence de, Madame Nicole SEVESTRE, Adjointe au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2019, dressé par Monsieur Jean-Louis BALLARINI, Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve le compte administratif 2019 présenté

DCM 2020/07 : Affectation du résultat 2019
--

Après approbation du compte administratif, le Maire propose de passer à l'affectation du résultat, il présente le résultat d'exécution du budget :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice	23 388,10 €
Résultat antérieur reporté	78 483,21 €

Investissement :

Résultat de l'exercice	27 908,75 €
Résultat antérieur reporté	- 42 918,86 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter :

- La somme de 86 861,20 euros en recettes de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;
- La somme de 15 010,11 euros au compte 1068 recettes d'investissement

DCM 2020/08 : Subventions

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'accorder une subvention de :
 - 900 euros à l'Association Familles Rurales de Chieulles
 - 100 euros au Souvenir Français

La séance est levée à 21h30